

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIRET



VILLE D'ORLEANS

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020

Le jeudi dix décembre deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire ;

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, Mme BREANT, 2^{ème} Maire-Adjoint, M. MARTIN, 3^{ème} Maire-Adjoint ;

Mme BARRUEL, M. RENAULT (jusqu'à 22h20 et à partir de 22h25), Mme CORNAIRE, M. KHOUTOUL, Mme de FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, M. NANTIER, Mme AMOA, M. DEFOSSEZ, Mme PARAYRE, M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET (jusqu'à 22 h 25), Adjoints ;

Mme HOSRI, MM. LABLEE, TEBIBEL, ROSE, CLOSSET, Mme MENIVARD, M. LONLAS, Mmes FEDRIGO (à partir de 18 h 10), POULS, PICARD, M. DABOUT, Mme MIGNONNEAUD, M. de ROSNY (Secrétaire), Mme TRIPET, Mme KOUNOWSKI, MM. CLOZIER, GRAND, Mme CORRE (à partir de 18 h 10), Mme BENAYAD, MM. CHAPUIS, BORNET (à partir de 22 h), DUPLESSY, GAUTIER, GEFFROY, Mme RIST, M. BOURREAU, Mme CHELLY, M. HOUSSARD.

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

M. BLANLUET	à	Mme CORNAIRE (à partir de 22 h 25)
M. GABELLE	à	Mme LABADIE
Mme LAPERTOT	à	M. MONTILLOT
Mme GEINCHELEAU	à	Mme MENIVARD
Mme FEDRIGO	à	M. LEMAIGNEN (jusqu'à 18 h10)
Mme CORRE	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 10)
M. BORNET	à	M. CHAPUIS (jusqu'à 22 h)
Mme ROYER	à	M. GEFFROY

Absente et excusée :

Muriel SAUVEGRAIN

RAPPORTEUR : M. MARTIN

N° 11 Objet : Finances. Budget primitif 2021. Budget principal et budget annexe. Approbation.

Mesdames, Messieurs,

Vu les articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget ;

Vu la délibération du 11 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'application à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'instruction comptable M 57 ;

Vu l'instruction comptable M 57 applicable aux communes et aux services publics locaux à caractère industriel ou commercial ;

Vu le rapport de développement durable présenté lors du Conseil Municipal du 15 octobre 2020 ;

Vu le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté lors du Conseil Municipal du 19 novembre 2020,

Vu le débat d'orientations budgétaires organisé lors du Conseil Municipal 19 novembre 2020 ;

Entendu le rapport sur le budget primitif pour le budget principal et le budget annexe des activités spécifiques.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Budget, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) considérant l'antériorité de la présentation par nature et du vote par chapitre pour la Mairie d'Orléans et afin de permettre la comparabilité et la lisibilité des budgets, décider de maintenir pour la durée du mandat, les modalités de présentation par nature et de vote par chapitre en vigueur antérieurement ;

BUDGET PRINCIPAL

2°) approuver le budget principal de la Mairie pour 2021, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 270 141 805 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	33 676 018 €		Adopté avec 9 voix contre.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	79 695 021 €		Adopté avec 9 voix contre.
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES		187 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 520 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	14 270 365 €		Adopté avec 9 voix contre.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	32 636 345 €	20 287 248 €	Adopté avec 9 voix contre.
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 435 553 €		Adopté avec 9 voix contre.
66 - CHARGES FINANCIERES	2 531 049 €		Adopté avec 9 voix contre.
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	104 942 €		Adopté avec 9 voix contre.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		22 555 484 €	Adopté avec 9 voix contre.
731 - Impositions directes		94 326 890 €	Adopté avec 9 voix contre.
73 - IMPOTS ET TAXES		16 412 170 €	Adopté avec 9 voix contre.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		32 752 267 €	Adopté avec 9 voix contre.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 346 234 €	Adopté avec 9 voix contre.
76 - PRODUITS FINANCIERS		2 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	187 869 293 €	187 869 293 €	Adopté avec 9 voix contre.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 270 365 €	Adopté avec 9 voix contre.
024 - PRODUIT DE CESSIONS		1 460 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	20 287 248 €	32 636 345 €	Adopté avec 9 voix contre.
041 - OP ORDRE BUDG PATRIMONIALES	2 500 000 €	2 500 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
10 - DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	10 000 €	5 600 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
13 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	489 600 €	972 767 €	Adopté avec 9 voix contre.
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	11 262 900 €	21 463 165 €	Adopté avec 9 voix contre.
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	8 637 156 €		Adopté avec 9 voix contre.
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	537 402 €		Adopté avec 9 voix contre.
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 095 249 €	1 000 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	20 746 087 €		Adopté avec 9 voix contre.
26 - PARTIC. ET CREANCES RATTACHEES A DES PAR	300 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	113 000 €	76 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
45411001 - OPCT - IMMEUBLES MENACANT RUINES	5 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
45412001 - OPCT - IMMEUBLES MENACANT RUINES		5 000 €	Adopté avec 9 voix contre.
4581018 - OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET	2 288 870 €		Adopté avec 9 voix contre.
4582018 - OPCT - RESTAURATION DEPARTEMENT LOIRET		2 288 870 €	Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	82 272 512 €	82 272 512 €	Adopté avec 9 voix contre.

c) équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 21 461 265 € ;
- un virement de la section de fonctionnement de 14 270 365 €.

3°) fixer les subventions d'équilibre versées :

- au budget annexe des activités spécifiques à un montant total de 158 900,00 € au titre de l'année 2021 ;
- au C.C.A.S. d'Orléans à 8 543 058 € au titre de l'année 2021.

BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES SPECIFIQUES

4°) approuver le budget annexe des activités spécifiques pour 2021, arrêté en dépenses et en recettes, à la somme de 657 708,00 € et voté au niveau du chapitre ;

a) arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	219 300 €		Adopté avec 9 voix contre.
012 - CHARGES DE PERSONNEL	130 000 €		Adopté avec 9 voix contre.
042 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION	106 073 €		Adopté avec 9 voix contre.
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 262 €		Adopté avec 9 voix contre.
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENT		195 700 €	Adopté avec 9 voix contre.
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		158 900 €	Adopté avec 9 voix contre.
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		197 035 €	Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	551 635 €	551 635 €	Adopté avec 9 voix contre.

b) arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	Résultat des votes
040 - OP ORDRE BUDG TRANSFERT ENTRE SECTION		106 073 €	Adopté avec 9 voix contre.
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	106 073 €		Adopté avec 9 voix contre.
TOTAL	106 073 €	106 073 €	Adopté avec 9 voix contre.

c) équilibré par :

- une subvention d'équilibre du budget principal de 158 900,00 € ;

5°) autoriser M. le Maire à effectuer les virements de crédits d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre.

	Nombre de membres en exercice : 55	
	Budget Principal	Budget annexe des activités spécifiques
Membres présents	/ 50 /	/ 50 /
Suffrages exprimés	/ 54 /	/ 54 /
Nombre de pouvoirs	/ 4 /	/ 4 /
VOTES : pour	/ 45 /	/ 45 /
contre	/ 9 /	/ 9 /
abstention	/ 0 /	/ 0 /
non participation	/ 0 /	/ 0 /

ADOPTE AVEC 9 VOIX CONTRE.

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Orléans, le 11 décembre 2020

Le Maire,



Serge GROUARD